



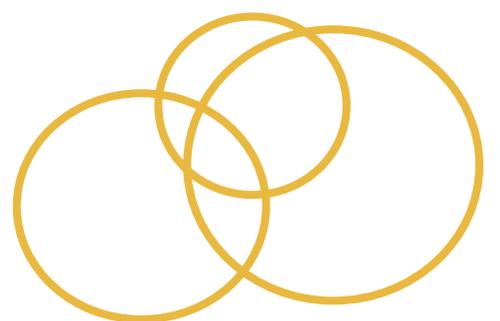
**APPELS A PROJETS  
2020**

Liges Boulistes Régionales

Comités Boulistes Départementaux

Secteurs Boulistes

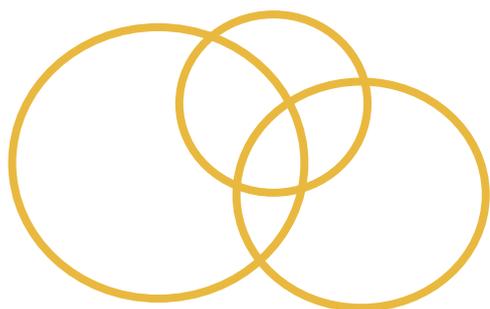
Associations Sportives Boulistes





## Présentation :

- ▶ Un appel à projets se définit par une convention entre la cellule DEF (Développement - Emploi - Formation) et le porteur du projet (Comité Bouliste Départemental ou Ligue bouliste Régionale) où :
  - Le porteur du projet s'engage à réaliser les différents points prévus par la convention.
  - La F.F.S.B. (Fédération Française du Sport-Boules) s'engage à verser au porteur la somme prévue par la convention après vérification de la réalisation de ces différents points.
  
- ▶ En réalisant ces appels à projets, les C.B.D. ou L.B.R. contribuent à la réalisation de la politique du Plan de Développement Fédéral au sein de leurs associations sportives boulistes. Ces réalisations s'inscrivent dans la convention d'objectifs signée avec notre ministère de tutelle. Elles tendent à augmenter la qualité d'accueil et de services liés aux licenciés de la F.F.S.B.
  
- ▶ Les appels à projets pour 2020 (projets réalisés entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020) concernent 5 secteurs :
  - La formation continue des encadrants techniques (éducateurs, arbitres, délégués),
  - Les activités des -9, -11 et -13,
  - Les stages techniques,
  - La Boul'Ensemble,
  - La Boule santé.

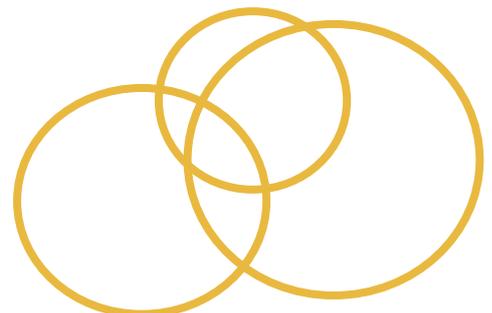


## Les différentes étapes entre 2019 et 2020:

- 1) **Juin 2019** : Les appels à projets sont proposés par la Cellule Développement-Emploi-Formation, puis sont validés par le Président de la F.F.S.B. et le Bureau Fédéral.
- 2) **Août 2019** : Les appels à projets sont proposés aux Ligues Bouliste Régionales et aux Comités Boulistes Départementaux qui peuvent ensuite devenir porteurs de projets.
- 3) **A partir d'Août 2019** : Les porteurs de projets s'engagent dans les différentes actions de leurs choix, qu'ils devront exécuter dans une période d'un an allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.  
Pour cela, ils devront envoyer la ou les fiches projets qui les concernent à l'adresse suivante : [def@ffboules.fr](mailto:def@ffboules.fr)
- 4) **Du 15 août 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020** : La Cellule DEF reçoit les projets et, au besoin, les ajuste en accord avec les porteurs pour l'étape « validation et financement ».

Lorsque le projet est validé, la F.F.S.B. avance la somme allouée au projet à son porteur par le biais du Budget Développement. Attention, les projets seront soutenus dans la limite du budget fédéral alloué dans le chapitre « appels à projets ».

- 5) Le contrôle de la réalisation des appels à projets se fait par la diffusion d'articles de presse, de partage de documents vidéo, et par des visites inopinées d'un membre de la F.F.S.B.
- 6) Le bilan de chaque projet est réalisé entre la Cellule DEF et les porteurs de projets (Entretiens, dossiers ...).



---

APPEL A PROJETS n°1-2020

FORMATION CONTINUE

---

Description de l'appel à projets :

La **formation continue** concerne des encadrants qui sont déjà titulaire d'un diplôme fédéral.

Les diplômes fédéraux sont attribués pour une durée de 5 saisons. Les titulaires doivent suivre un stage de formation continue pour « réactiver » la validité de 5 saisons de leur diplôme.

Diplômes concernés :

Éducateurs : BF 1, BF 2, Initiateur bouliste, Moniteur bouliste.

Arbitres : Arbitre départemental, régional, de Traditionnel, de club sportif  
Jeune Arbitre.

Délégués : Délégué régional, de club sportif, Jeune Délégué.

Actions à réaliser par le porteur du projet :

- Le porteur du projet réunit, à **deux dates différentes**, au moins **8 stagiaires** du même secteur (*soit arbitre, soit délégué, soit éducateur*) et leur propose une formation continue.
- Le porteur du projet, le formateur, l'agent de développement et la Commission Nationale de Formation sont en relation pour définir le contenu de la formation, les dates et les lieux.
- Le formateur fait une demande de mise à jour des diplômes des encadrants présents à ces deux journées de formation continue.

Obligations de fonctionnement :

- Le formateur doit être licencié dans la structure du porteur de projet et doit être référencé par la F.F.S.B. (*Commission Nationale de Formation*).
- Le CTS - agent de développement est obligatoirement présent sur ces deux journées de formation continue.

---

Le porteur reçoit une aide financière de **600 euros**  
à la réalisation de cet appel à projets.

---

**APPEL A PROJETS n°2-2020**

**ACTIVITE DES U9, U11 et U13**

---

**Description de l'appel à projets :**

L'activité des U9, U11 et U13 définit le secteur Boul'Enfance du Plan de Développement Fédéral.

Il s'agit d'animer des séances boulistes ludiques ayant pour but d'apporter une culture sportive aux enfants. Les leçons proposées doivent prendre en compte l'évolution de l'enfant et la pratique récréative. Ce projet propose des jalons quant au plaisir et aux progrès des pratiquants, tout en donnant l'envie de pratiquer plus régulièrement le Sport-Boules.

**Actions à réaliser par le porteur du projet :**

- Le porteur du projet réunit, à **six dates différentes, au moins** les catégories U9, U11 et U13 avec les éducateurs licenciés, et diplômés des différentes sections jeunes (*Les trois catégories cibles ne sont pas forcément réunies au même moment et sur le même lieu de rassemblement*).
- Les éducateurs des sections jeunes, l'éducateur en charge de l'animation et le CTS agent de développement sont en relation pour construire les contenus de ces rassemblements.

**Obligations de fonctionnement :**

L'animation doit répondre à 4 exigences :

- pas d'activité individuelle,
- pas de situation de jeu dont le score se définit en fonction d'un stock de lancers,
- pas d'évaluation,
- pas de classement individuel.

Ces journées de rassemblement sont animées par un éducateur reconnu par l'agent de développement et référencés F.F.S.B. - cellule DEF.

Elles doivent réunir **8 enfants par catégorie**, en moyenne.

75% des enfants doit avoir un pourcentage d'assiduité de 70% par rapport à la totalité des stages réalisés.

---

Le porteur reçoit une aide financière de **1500 euros**  
à la réalisation de cet appel à projets.

---

**APPEL A PROJETS n°3-2020**

**STAGES TECHNIQUES BOULISTES**

---

**Description de l'appel à projets :**

L'activité relative aux stages techniques boulistes est incluse dans le secteur Boule Loisir du Plan de Développement Fédéral.

Il s'agit d'animer des séances boulistes ludiques ayant pour but d'apporter une aisance technique aux licenciés ayant, prioritairement, moins de trois ans de licence. Les leçons proposées doivent prendre en compte les caractéristiques personnelles des stagiaires et la pratique récréative. Ce projet propose des jalons quant au plaisir et aux progrès des pratiquants, tout en donnant l'envie de pratiquer plus régulièrement le Sport-Boules.

**Actions à réaliser par le porteur du projet :**

- Le porteur du projet réunit, à **trois dates différentes**, au moins **12 personnes**. Celles-ci sont, en priorité, les primo-licenciés et les licenciés qui ont moins de 3 ans de licence.
- Chaque stage est gratuit pour les licenciés qui ont moins de 3 ans de licence et l'inscription est fixée à 15 euros pour les licenciés qui ont plus de 3 ans de pratique.
- Le porteur du projet, l'encadrant technique, l'agent de développement et la cellule DEF sont en relation pour définir les dates, lieux, l'affiche promotionnelle et les contenus des stages techniques.

**Obligations de fonctionnement :**

L'encadrant technique peut être soit un moniteur bouliste référencé par la cellule DEF, soit un entraîneur bouliste, soit un conseiller technique professionnel accompagné d'un moniteur bouliste en formation.

L'animation doit répondre à 2 exigences :

- pas de compétition entre les stagiaires,
- pas de classement individuel.

---

Le porteur reçoit une aide financière de **600 euros**  
à la réalisation de cet appel à projets.



**Description de l'appel à projets :**

L'activité relative au sport adapté est incluse dans le secteur Boul'Ensemble du Plan de Développement Fédéral.

Le projet se déroule en deux étapes :

La première est d'accueillir un public touché par un handicap mental et déficiences intellectuelles, et la deuxième est de permettre à cette population de vivre un moment d'inclusion au sein de l'Association Sportive Bouliste qui les reçoit.

**Actions à réaliser par le porteur du projet :**

- Le porteur du projet coordonne au moins **trois ASB** appartenant à son secteur géographique qui animent une section de Boul'Ensemble (Sport adapté).
- Les pratiquants de la section Boul'Ensemble doivent posséder au minimum une licence Sport-Boules loisir...
- L'ASB propose au moins 10 séances dans l'année **dont** une séance d'inclusion (séance ou licenciés valides et non valides jouent ensemble).

Le porteur du projet, le CTS - agent de développement, la Commission nationale mixte sport-boules-adapté et la cellule DEF sont en relation pour définir les dates, lieux et encadrants des sections Boul'Ensemble.

**Obligations de fonctionnement :**

La section Boul'Ensemble est généralement animée par un responsable sportif du centre d'accueil des personnes porteuses de handicap. Il est accompagné d'un initiateur bouliste, ou d'un moniteur bouliste, ou encore d'un animateur de boulodrome.

Le porteur reçoit une aide financière de **600 euros**  
à la réalisation de cet appel à projets.

---

APPEL A PROJETS n°5-2020

BOULE SANTE – Bien-Etre / Fitboules

---

**Description de l'appel à projets :**

L'activité relative au Bien-Être et Fitboules est incluse dans le secteur Boule Santé du Plan de Développement Fédéral.

Il s'agit d'animer des séances boulistes ludiques ayant pour but d'apporter une aisance physique aux licenciés. Les leçons proposées doivent prendre en compte les caractéristiques personnelles des stagiaires et la pratique récréative dans un souci de développement personnel. Ce projet propose des jalons quant au plaisir et aux progrès des pratiquants, tout en donnant l'envie de pratiquer plus régulièrement le Sport-Boules.

**Actions à réaliser par le porteur du projet :**

- Le porteur du projet coordonne au moins **trois ASB** de son secteur géographique qui animent une section de Boule Santé (Bien-être / Fitboules).
- Les pratiquants de la section Boule Santé doivent posséder au minimum une licence Sport-Boules loisir...
- L'ASB propose au moins 10 séances dans l'année.

**Obligations de fonctionnement :**

La section Boule Santé est animée par un animateur de boulodrome.

Le porteur du projet, le CTS - agent de développement, la Commission nationale mixte Boule Santé et la cellule DEF sont en relation pour définir les dates, lieux et encadrants des sections Boule Santé.

---

Le porteur reçoit une aide financière de 600 euros  
à la réalisation de cet appel à projets.

## FICHE PROJET 2019 / 2020

### Porteur du Projet

Ligue **Bouliste Régionale**

ou

Comité **Bouliste Départemental /  
Secteur Bouliste**

**NOM Prénom :**

**Qualité :**

Téléphone :

Email :

Numéro de licence :

Date :

Visa :

Signature :

### Le choix du (des) Projet (s)

- FORMATION CONTINUE**       Educateurs       Arbitres       Délégués
- BOUL'ENFANCE : ACTIVITES DES U9 – U11 – U13**
- BOULE LOISIRS : STAGES TECHNIQUES BOULISTES**
- BOUL'ENSEMBLE : Sport adapté**
- BOULE SANTE : Bien Etre / Fitboules**

### Technicien(ne) du Projet

NOM Prénom :

Diplôme :

Téléphone :

Email :

Numéro de licence :



